



Vol à l'étalage,consequences d'apres ma situation ??

Par **Allalone 91**, le **03/04/2010** à **16:20**

Bonjour,

je me trouves présentement dans une situation de stresse immense, et je cherche de l'aide, et des reponses à mes question, sil vous plait !Hier, je me suis fais prendre pour la première fois pour vol à l'étalage. Mon casier judiciaire est totalement vierge. J'ai volé pour un montant de 135\$ dans un magasin SIMON. Je ne peux meme pas expliquer mes motifs a moi meme, cela reste un secret, et je suis tellement epouvanter par mon acte, que je vais meme aller consulter un psy des la semaine prochaine.

La veriter est que je suis prete a ABSOLUMENT TOUT pour garder mon casier judiciaire VIDE. Car j'ai un chalet aux États-Unis, et habitant au Quebec, j'ai peur de ne plus pouvoir traverser la frontiere pour y aller. Ce chalet est sensé etre mon heritage familiale, donc il est important dans ma futur. J'ai 18 ans.

C'est la securiter qui est venu me taper sur l'épaule et ma invité à les suivre dans une piece annexe. Ils on alors remplis des papier m'expliquant que le magasin etait dans l'obligation de porter plainte, ils m'ont ensuite demandé de sortir tous les objets que j'avais volé. et que cela servais a rien de cacher quelque chose car la police etait en route et qu'ils allaient me fouiller eventuellement. Alors j'ai decider d'etre tres coopérative et de leur obéir au doigt et a l'oeil. j'ai sortit les (5) pieces volées...

La police est venu par la suite, on remplis des papiers, on chercher mes deux sacs, et on declarer que rien n'etait suspect. Ils m'ont donner un numero d'aide juridique, et m'ont dit que j'etais libre de partir. L'opération en tout a durer 45 minute, apres mon delit. On ma specifier que j'allais recevoir une lettre de convocation par la poste...

Quels sont mes risques ????

Est ce que cest sure et certain que je vais avoir un casier judiciaire???

Est ce que je peux faire des travaux communautaires ou quoi que se soit pour prendre la peine la plus minimale possible???

Je m'engagerais a payer une amende de n'importe quel somme pour me sauver d'une inscription a mon dossier, car mes parents ont les moyens, et que je pourrais continuer d'aller librement aux états-Unis.

De plus, je travaille présentement dans un magasin de vêtement, dois je le dire a mon employeur des maintenant ???

Ou dois je attendre le verdict du juge avant de leur annoncer, on ma préciser que personne ne les contacterais, donc j'ai la chance d'etre honnete et de leur dire moi meme..

Si j'ai pas de notes au dossier, vx pas perdre travail.

Par **frog**, le **03/04/2010 à 16:36**

Concernant le droit canadien, je doute qu'on puisse te renseigner ici.

Pour ce qui est de ton employeur, ton comportement en dehors de ton boulot ne le regarde pas, alors inutile de lui faire part de quoi que ce soit.

Par **Allalone 91**, le **04/04/2010 à 15:37**

Mais vais je aller en cours et avoir un casier judiciaire?